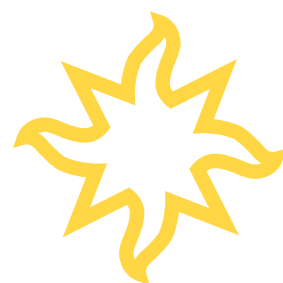




Penser le territoire Façonner l'avenir

Rapport annuel 2021-2022



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Lettres officielles

Québec, octobre 2022

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Danielle McCann

*Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec*

Montréal, octobre 2022

MADAME DANIELLE McCANN

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Édifice Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Sylvain Gariépy, urbaniste

Montréal, octobre 2022

D^{re} DIANE LEGAULT

Présidente de l'Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Sylvain Gariépy, urbaniste

Table des matières

4	Mission, vision et valeurs
---	----------------------------

Gouvernance

5	Mot du président
8	Mot de la directrice générale
10	Conseil d'administration 2021-2022
12	Suivi des orientations stratégiques
14	Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
14	Comité d'audit
15	Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec
16	Assemblée générale annuelle
16	Permanence de l'Ordre
17	Affaires publiques et communications avec les membres

18	Tableau des membres et renseignements généraux
----	---

24	Rapport d'activités du bureau du syndic
----	--

Rapport d'activités des comités

COMITÉS STATUTAIRES (ou découlant de règlements)

29	Comité consultatif en déontologie
29	Comité de révision des plaintes
30	Conseil de discipline
30	Conseil d'arbitrage des comptes
31	Comité des admissions
32	Comité de révision des équivalences
32	Comité des équivalences
34	Comité de la formation des urbanistes
34	Comité d'inspection professionnelle

COMITÉS FACULTATIFS

36	Comité du congrès virtuel
36	Comité de la formation continue
38	Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>
39	Comité développement durable
40	Comité de la relève en urbanisme
40	Comité d'évaluation des programmes universitaires
41	Comité Reconnaissance

42	Honneurs remis
----	-----------------------

44	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers
----	--

**Mission**

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

Vision

Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.

Valeurs

- Intégrité
- Bienveillance
- Proactivité
- Excellence
- Collaboration
- Transparence





Sylvain Gariépy,
président, urbaniste

Mot du président

Alors que les vagues successives de la COVID continuaient de rythmer nos vies et celle de nos organisations, je retiens du dernier exercice que l'Ordre a respecté le plan de travail dont il s'était doté. Il s'agissait en effet de la première année de mise en œuvre de la planification stratégique 2021-2024.

Comme prévu, nous avons poursuivi le travail de modernisation de la gouvernance. En concordance avec les meilleures pratiques, nous avons notamment aboli la fonction de trésorier pour la remplacer par un comité d'audit afin d'outiller le conseil d'administration (CA) en matière de finances, d'optimisation des ressources et de gestion des risques. Il est présidé par Marie-France Langlois, comptable professionnelle agréée et administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, épaulée par la vice-présidente, Nathalie Prud'homme. La première tâche du comité a porté sur l'analyse de la Politique de gestion intégrée des risques, dont il a recommandé l'adoption.

Le CA a également fusionné en un seul trois règlements de gouvernance, tel que requis par le Code des professions. Une analyse approfondie de l'évolution du membrariat a dû être menée afin de valider le découpage des régions électorales et le nombre d'administrateurs ou d'administratrices de chacune. Ce projet de Règlement sur l'organisation de l'Ordre des urbanistes du Québec et les élections à son conseil d'administration a été transmis et fait l'objet d'échanges avec l'Office des professions du Québec.

Une réflexion importante a aussi été menée lorsque des sièges d'administrateurs se sont retrouvés vacants à la suite de changements d'emploi. Les valeurs définies lors de la planification stratégique nous ont guidés. Avant de faire ces nominations, nous avons lancé en toute transparence des appels de candidatures et invité, en particulier, les personnes issues de la relève ou de la diversité ethnoculturelle à postuler. Le respect de la diversité tient à cœur au CA. Par exemple, afin d'éviter d'éventuels biais quant aux origines, il examine désormais les recommandations du comité des équivalences sans connaître le nom des candidats ou des candidates au titre, identifiés seulement par leurs initiales. Rappelons également que nous avons mis en place un comité de révision des équivalences afin d'agir en cas de contestation, comme le demandait le Commissaire à l'admission aux professions.

Autre dossier d'importance en matière de gouvernance : l'adoption d'une Politique des comités, attendue depuis longtemps. À l'automne 2021, la firme de consultation Brio a mené un sondage auprès des bénévoles afin de nourrir nos discussions. Nous avons pris connaissance des résultats et le dossier se poursuivait en fin d'exercice. Il devrait aboutir prochainement.

▼

L'Ordre souhaite
– en prenant le temps
de bien faire – se pencher
sur le dossier des
relations avec les peuples
autochtones qui me tient
particulièrement à cœur
afin de se joindre
concrètement aux
démarches de
réconciliation avec
ceux-ci.

▲

Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

Bien sûr, l'année a surtout été marquée par la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire lancée en janvier 2021 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, en vue de l'adoption d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT). Outre la participation au comité consultatif gouvernemental, ainsi qu'aux travaux de l'Alliance Ariane et du G15+, nous avons tenu notre propre conversation auprès de nos membres. Accompagné par l'Institut du Nouveau Monde, une série de midis-causeries ont eu lieu. L'exercice a été enrichi par les résultats des discussions sur la plateforme de consultation de la firme Cocoriko. Les rapports qui en ont découlé ont permis de déposer en octobre un mémoire mûrement réfléchi comprenant 28 recommandations.



Plus tard, le gouvernement a réuni en une seule les démarches de la SNUAT avec celle de la Stratégie québécoise de l'architecture, conduite par la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy. Une nouvelle politique en a émergé sous l'acronyme PNAAT pour Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Le mot «urbanisme» a disparu mais, avec nos partenaires, nous avons déployé des efforts considérables pour que la PNAAT soit le changement de paradigme espéré. En fin d'exercice, la publication de ce document de vision était annoncée à court terme.

Affaires publiques

Sans surprise, ce dossier a occupé le devant de la scène médiatique dans notre domaine. Les journalistes nous sollicitent régulièrement, et pas seulement pour échanger sur la PNAAT, mais sur divers sujets qui font l'actualité. Nos interventions sont basées sur l'intérêt public, comme il se doit.

Nous continuons aussi de prêter attention aux conflits d'intérêt et à notre présence hors Montréal et Québec. À titre d'exemple, pensons à notre intervention concernant la localisation du futur hôpital de Gatineau où Nathalie Prud'homme a été notre porte-parole. Étant moi-même impliqué dans le dossier, je n'ai pas participé à cette prise de position.

Nous collaborons souvent avec d'autres organisations afin que notre message soit entendu, comme ce fut le cas avec Les Amis de la montagne, Héritage Montréal, le Conseil régional de l'environnement et l'Association des architectes-paysagistes au sujet de l'avenir de l'ancien hôpital Royal Victoria à Montréal. Le mémoire déposé devant l'Office de consultation publique de Montréal l'a cependant été en notre seul nom.

Affaires internes

Côté affaires internes, je souhaite remercier Florence Ferraris et Milèna Cahen-Fourot, qui ont quitté l'organisation durant l'exercice, après avoir tant œuvré pour la présence de l'Ordre sur la place publique. Leur contribution fut significative et exemplaire et je leur souhaite bon succès pour la suite de leur carrière respective.

Heureusement, l'équipe est solide. Quelques mois auparavant, conscients de l'ambitieuse planification stratégique à mettre en œuvre, des exigences croissantes que doit respecter l'Ordre et de l'accroissement de la charge de travail découlant de l'augmentation du membrariat, il avait été décidé d'ajuster les conditions d'emploi afin de renforcer la permanence et d'en assurer la pérennité. Devant la rareté de la main-d'œuvre et dans un environnement compétitif, le CA se devait d'agir; c'est maintenant chose faite.

Enfin, mentionnons que l'Ordre a dû radier un certain nombre de membres qui ne se sont pas conformés aux exigences du programme de formation continue, bien que le premier cycle ait été prolongé et que de nombreux rappels aient été faits en ce sens aux personnes concernées. Rappelons-nous que la formation continue vise à assurer l'actualisation de nos compétences et la crédibilité de notre titre, conséquemment l'OUQ ne fera aucun compromis sur la mise en œuvre et le respect de ce règlement.

Événements

La participation au congrès a continué de battre des records avec près de 600 participants et participantes. En marge de celui-ci, l'assemblée générale 2021 a réuni plus de 250 personnes. J'y ai mentionné que l'Ordre souhaitait – en prenant le temps de bien faire – se pencher sur le dossier des relations avec les peuples autochtones qui me tient particulièrement à cœur afin de se joindre concrètement aux démarches de réconciliation avec ceux-ci. La permanence y travaille depuis et de premières actions seront réalisées durant l'exercice 2022-2023.

Bien que le virtuel ait du bon, j'étais ravi qu'une cérémonie de remise des permis puisse avoir lieu en présence à l'automne dernier. C'est toujours un plaisir d'accueillir de nouveaux confrères et consœurs surtout à la suite de notre premier examen en ligne et à distance. Nous avons saisi l'occasion de cet événement en personne pour remettre plusieurs prix à des urbanistes d'expérience (voir p. 42).

Conclusion

Pour terminer, je souhaite remercier la permanence, qui met en œuvre avec professionnalisme les orientations adoptées. Merci aussi à l'ensemble des bénévoles de l'Ordre, qui apportent leur appui à la réalisation de notre mission de protection du public. Vous êtes précieux.

Je suis également très reconnaissant du travail effectué tout au long de l'année par les membres du CA. Les échanges y sont constructifs et inspirants qu'ils s'agissent de mes pairs urbanistes ou des représentants du public, dont l'apport est notable. Je salue en particulier Marie-Josée Casaubon, dont le mandat s'est achevé, pour son implication de longue date au sein du CA.

Pour terminer, chers membres urbanistes, je réitère ce que j'ai déjà écrit dans les deux derniers rapports annuels: j'ai hâte de vous retrouver en personne au congrès à Saint-Sauveur en 2022. En espérant que cette fois-ci sera la bonne!



◀ Hélène Lefranc,
directrice générale

‘Ordre s’est doté, en juillet 2021, d’indicateurs pour suivre l’avancement de sa planification stratégique. Cette reddition de comptes, qui témoigne pour la première fois de nos résultats, est présentée aux pages 12 et 13.

La réalisation la plus notable est l’implantation du système intégré de gestion des membres et des activités, une modernisation attendue de longue date. En plus de faciliter et de sécuriser divers aspects administratifs à l’interne, comme la comptabilité et la tenue du registre, les urbanistes ont désormais accès à un Espace membre plus simple et convivial pour la mise à jour de leur profil, le paiement de leur cotisation ou encore l’inscription et le suivi de leur formation continue. La phase 2 du projet – qui concerne entre autres les admissions – était en préparation en fin d’exercice.

À propos des technologies, signalons qu’à l’occasion d’un changement de fournisseur, les processus de sécurité ont été renforcés. Le risque zéro n’existe pas en matière de cybersécurité, mais nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts.

Richesses humaines – RH

En plus des projets à mener à terme, la permanence doit assurer le quotidien et rester agile dans un contexte changeant. La Politique nationale de l’architecture et de l’aménagement du territoire a beaucoup occupé l’équipe de la permanence et, plus particulièrement, la personne aux affaires publiques et gouvernementales. Dans ce contexte, une ressource supplémentaire s’est jointe à l’équipe, à temps partiel, afin de s’occuper des communications internes. La qualité de nos communications en a été bonifiée. Le remarquable taux d’ouverture de l’infolettre, à 64,6 %, prouve que c’était une bonne idée.

Fin mars 2022, nous étions également en train d’embaucher un deuxième urbaniste en vue de créer un poste de conseiller à la qualité de la pratique. Il accompagnera notamment la révision du processus d’inspection. Tel que le prévoit le plan stratégique, l’inspection doit évoluer vers un soutien au développement professionnel des membres.

Bien sûr, le télétravail et les multiples occasions d’emploi offertes ailleurs ont entraîné des départs, mais il est réjouissant de constater que les collègues qui nous quittent recommandent l’Ordre et font circuler nos offres d’emploi parmi leur entourage. Fait notable : durant l’exercice, nous avons souligné les 20 ans de présence de la Secrétaire, Nathalie Corso. Cela montre qu’en tant qu’employeur, il est pertinent de prendre soin de la richesse humaine. Tous les détails comptent ! Par exemple, l’Ordre a entre autres adopté une clause de déconnexion pour ses employés.

Mot de la directrice générale

Outil de travail pour mettre en œuvre les orientations adoptées par le conseil d’administration, le plan d’action de l’exercice 2021-2022 était ambitieux puisqu’il comptait 169 lignes ! La plupart ont néanmoins été réalisées.

Volume d'activités

Avec la pandémie, il était difficile de savoir à quoi s'attendre. À plusieurs égards, il a fallu gérer l'incertitude. Mais la fin des subventions liées à la COVID-19 a été compensée par le succès du congrès et le nombre d'offres d'emploi publiées. L'urbanisme vit à l'évidence une période effervescente.

D'ailleurs, après la légère diminution de notre membrariat l'an dernier due au report de l'examen d'admission en 2020, le nombre de membres fait un bond. Et cela devrait continuer puisque les candidats et candidates au titre s'inscrivent toujours autant au stage. Ils passent désormais l'examen en ligne et à distance, la formule ayant été définitivement adoptée après le succès du projet-pilote début 2021.

Autre belle réussite et marque de confiance, l'obtention de subventions de la Ville de Montréal et de l'Institut national de santé publique pour la tenue des premières Journées de l'environnement sonore (JES). L'événement, qui affichait complet, a eu lieu les 2 et 3 juin 2021. En plus de diversifier ses revenus, l'Ordre remplit pleinement sa mission en formant les professionnels sur un sujet émergent au Québec et en développant des outils qui perdureront dans le temps : capsules vidéo, synthèse illustrée, partage d'expériences inspirantes. L'initiative est à reproduire sur ce thème ou un autre. En fin d'exercice, l'Ordre préparait d'ailleurs une nouvelle édition des JES grâce à l'obtention d'un nouveau financement.

Conclusion

Je termine ma troisième année comme directrice générale et j'avoue que je suis fière du travail accompli, même s'il reste beaucoup à faire. Je sais que je peux compter sur mes collègues pour actualiser nos pratiques. Je les en remercie. L'Ordre est sur une belle lancée et doit continuer de grandir et de se « professionnaliser ».

Je me réjouis aussi que la permanence et le conseil d'administration soient si complémentaires. Les rôles sont différents, bien sûr, mais nous partageons les mêmes objectifs et le sens de la mission de protection du public. Un merci tout particulier à Sylvain Gariépy et Nathalie Prud'homme, à la présidence et à la vice-présidence, avec qui le dialogue est facile et enrichissant.

Suivi de la Politique de développement durable

Voici, pour une deuxième année, les principales actions menées par l'Ordre en matière de développement durable :

Affaires publiques

- › Implication dans le G15+ qui a travaillé et lancé en janvier 2022 les indicateurs du bien-être au Québec pour se détacher de la seule mesure du PIB en vue d'une relance solidaire, prospère et verte;
- › Intégration de la notion de crise climatique à l'ensemble des positions en affaires publiques, et en premier lieu dans le mémoire de consultation en vue de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires;

Outils des membres

- › Organisation des Journées de l'environnement sonore, qui prenaient le relais des Journées du bruit environnemental du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- › Collaboration avec l'Université Laval et Ouranos au montage d'une formation sur les changements climatiques destinée aux professionnels;
- › Enrichissement et bonification du Répertoire des bonnes pratiques d'urbanisme en développement durable;

À l'interne

- › Participation active au groupe de travail du Conseil interprofessionnel du Québec sur les changements climatiques, qui réunit les ordres autour de cet enjeu considéré comme transversal et ayant un impact sur la protection du public;
- › Développement des processus de consultations (midis-causeries avec l'Institut du Nouveau Monde, plateforme Web Cocoriko);
- › Formation du conseil d'administration à la gestion de la diversité ethnoculturelle et prise en compte des défis d'inclusion à divers niveaux (conseil d'administration, permanence, etc.);
- › Limitation des déplacements et des réunions en présence;
- › Invitation à un fournisseur de l'économie sociale lors des demandes de soumission.

Conseil d'administration 2021-2022

Membres du conseil d'administration (CA)

Nom	Région	Mode d'élection	Début et fin de mandat	Nombre de mandats	Assiduité 13 assemblées
Sylvain Gariépy Président	Montréal	Élu	15 mai 2020 au 31 mars 2022	2 ^e mandat	13/13
Nathalie Prud'homme Vice-présidente	Est	Élue	15 mai 2020 au 31 mars 2022	1 ^{er} mandat	13/13
Samir Admo Administrateur	Centre	Nommé par le CA à la suite d'un appel de candidatures	10 septembre 2021 au 31 mars 2023	1 ^{er} mandat	7/8
Catherine Boisclair Administratrice	Est	Élue	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023	1 ^{er} mandat	12/13
Marie-Josée Casaubon Administratrice	Ouest	Élue	1 ^{er} avril 2020 31 mars 2022	5 ^e mandat (non consécutif)	12/13
Samuel Descôteaux Fréchette Administrateur	Montréal	Élu	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 <i>Démission le 22 février 2022</i>	1 ^{er} mandat	10/11
Paul Racette-Dorion Administrateur	Centre	Élu	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 <i>Démission le 14 mai 2021</i>	1 ^{er} mandat	2/2

Représentant et représentante du public nommé-e-s par l'Office des professions du Québec

Raoul Desmeules	Administrateur	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022	1 ^{er} mandat	13/13
Marie-France Langlois	Administratrice	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2023	2 ^e mandat	13/13

Rémunération : Le président et les membres du conseil d'administration élus ne reçoivent aucune contrepartie monétaire. Les personnes représentantes du public nommées par l'Office des professions du Québec reçoivent une allocation de l'Office.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateur-trice-s	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un conseil d'administration	8	0
Gouvernance et éthique	8	0
Égalité entre les femmes et les hommes	7	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	7	1

Séances du conseil d'administration 2021-2022

Le CA a tenu dix séances ordinaires et trois séances extraordinaires pour l'exercice 2021-2022:

séances ordinaires	séances extraordinaires
16 avril 2021, 14 mai 2021, 18 juin 2021, 27 août 2021, 10 septembre 2021, 22 octobre 2021, 19 novembre 2021, 10 décembre 2021, 21 janvier 2022, 25 février 2022	13 juillet 2021, 26 janvier 2022, 21 mars 2022

Le CA a tenu une rencontre de travail le 20 juillet 2021 pour définir les indicateurs de suivi de la planification stratégique et un lac-à-l'épaulé le 19 novembre 2021.

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes du CA

Gouvernance

- Mise en place du comité d'audit en remplacement de la fonction de trésorier
- Adoption du mandat du comité de révision des équivalences et nomination des membres
- Création d'un groupe de travail du CA sur les conflits d'intérêts en suivi d'une interpellation du comité consultatif de déontologie
- Adoption de la Politique de gestion intégrée des risques
- Adoption des indicateurs et des cibles de la planification stratégique 2021-2024
- Adoption du projet de Règlement sur l'organisation de l'Ordre et les élections à son conseil d'administration, incluant la révision des régions électorales

- Appels de candidatures et nomination de personnes issues de la diversité culturelle et de la relève pour combler les postes vacants sur le CA
- Mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation du fonctionnement du CA

Finances et ressources humaines

- Augmentation de la masse salariale afin de l'arrimer aux besoins découlant du plan stratégique
- Renouvellement du contrat de la directrice générale
- Ajustement de la Politique sur le membrariat et les cotisations concernant l'accès au statut de retraité
- Imposition d'une cotisation (10 % du montant régulier) pour les retraités de plus de 70 ans en remplacement de la contribution volontaire
- Augmentation de 2,5 % de la cotisation annuelle 2022-2023

Prises de position

- Appui à la demande d'encadrement de la profession d'architecte paysagiste déposée par l'Association des architectes paysagistes du Québec auprès de l'Office des professions du Québec
- Désignation de Nathalie Prud'homme pour siéger à la table des partenaires en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications

Formation continue et admission

- Adoption du projet de révision du Règlement sur la formation continue obligatoire
- Prolongation du premier cycle de formation continue de 120 jours
- Radiation des membres n'ayant pas complété leurs obligations de formation à la fin du cycle prolongé
- Maintien de l'examen d'admission en ligne et à distance à la suite du projet pilote de mars 2021

Nominations

- Nomination de Patrick Gingras au poste de syndic adjoint
- Nomination d'un syndic ad hoc – Mario Carrier – dans des dossiers où les syndicats sont en conflit d'intérêts
- Nomination de Nathalie Corso comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
- Nomination de Chantal Laliberté comme observatrice au Professional Standards Committee for the Planning Profession de l'Institut canadien des urbanistes
- Octroi du Prix Blanche-Lemco-van Ginkel à André Lavallée et à Hubert Simard
- Octroi du titre de membre émérite à Chantal Laliberté et à Michel Bonnette
- Soumission de la candidature de France Levert au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Suivi des orientations stratégiques

Tableau des indicateurs de la planification stratégique 2021-2024 au 31 mars 2022

	Cible pour l'exercice	Réalisé
AXE 1 – Mission et offre de services		
Nombre d'heures de formation délivrées	5 700 heures	9 997 heures
Taux de satisfaction des membres à l'endroit de la formation et des événements	90 %	89,5 %
Pourcentage de formations accessibles en ligne	80 %	100 %
Pourcentage de formations accessibles en différé	Processus en place	Certaines conférences disponibles un mois
Nombre d'interventions inscrites au plan d'action annuel en vue:	10 actions réalisées	32 actions réalisées
De vulgariser les meilleures pratiques en urbanisme au grand public		16
D'expliquer le système professionnel au grand public		4
De faire adopter une PNAAT/SNUAT		10
De faire avancer la réflexion et le dossier des actes réservés		2
Processus d'inspection optimisé	s.o.	
Taux de satisfaction des membres à l'endroit du nouveau processus d'inspection	s.o.	
AXE 2 – Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre		
Augmentation du nombre de membres	+ 3 % = 1 321 membres	1 403 membres
Nombre de programmes universitaires à jour dans leur évaluation	s.o.	1

	Cible pour l'exercice	Réalisé
Pourcentage de satisfaction des membres à l'égard de l'Ordre	80 %	85,5 %
Dont le pourcentage de satisfaction des membres hors de Montréal et de Québec		90,4 %
AXE 3 – Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres		
Taux d'ouverture de l'infolettre	60 %	64,6 %
Part de nouveaux bénévoles dans l'ensemble des candidatures		
...lors des appels pour les comités	30 %	92 %
...aux élections	30 %	61 %
AXE 4 – Gouvernance		
Pourcentage de réalisation du plan d'action annuel	80 %	87,6 % en voie de finalisation
Pourcentage de personnes ayant complété le programme de formation exigé par l'Office des professions du Québec	90 %	23 %
Pourcentage de règlements à jour ou transmis à l'Office et de politiques en place conformément aux lignes directrices	45 %	43 %
AXE 5 – Efficacité organisationnelle		
Taux de rétention du personnel	85 %	62,5 %
Nouveaux revenus générés	+ 4 % = 1 188 281 \$	1 259 467 \$
Part des cotisations dans les revenus de l'Ordre (diminution recherchée)	65 %	66,28 %

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

Examiner et enquêter sur toute information reçue relative à un manquement au Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre. Ce Code peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Ordre.

Assurer le traitement d'une dénonciation visant un membre du conseil d'administration ou d'un comité de l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Gilles Gagnon, urbaniste (mandat de cinq ans)

Représentants du public (nommés à partir de la liste de l'Office des professions du Québec)

- Robert Proulx (mandat de cinq ans)
- Gilles Rondeau (mandat de cinq ans)

Rencontres

Le comité n'a pas tenu de rencontre ni reçu ou traité de demande d'enquête ou d'avis.

Activités

Aucune activité relative à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de cet exercice.

Comité d'audit

Mandat

Ce comité aide le conseil d'administration de l'Ordre à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externe et de l'utilisation optimale des ressources.

Composition du comité

Présidence

- Marie-France Langlois, CPA, représentante du public sur le conseil d'administration

Membre

- Nathalie Prud'homme, vice-présidente

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres

Créé en mai 2021, le comité d'audit a débuté ses activités en juin. Il a tenu sept rencontres au cours de l'exercice 2021-2022.

Activités

- Analyse et avis sur la démarche de gestion des risques (projet de Politique intégrée de gestion des risques et tableau des risques)
- Recommandations sur le montant de la cotisation et sur le choix de l'auditeur pour l'exercice 2022-2023
- Suivi trimestriel du budget de l'exercice en cours et des dépenses liées au système de gestion des membres et des activités (projet spécial)
- Regard sur la démarche de sélection du fournisseur TI
- Recommandation quant au budget de l'exercice 2022-2023

Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec

Déléguée: Nathalie Prud'homme, vice-présidente

Substitut: Danielle Pilette

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe 46 ordres professionnels (55 professions) réglementées réparties en trois secteurs: santé et relations humaines; droit, administration et affaires, ainsi que génie, aménagement et sciences.

L'Ordre participe assidûment aux assemblées des membres. L'année 2021-2022 s'est inscrite dans la poursuite du contexte pandémique avec quelques accalmies qui ont permis la tenue de rencontres en présentiel. Au total, il y a eu quatre assemblées en présentiel et une en formule virtuelle. D'autres rencontres de forums, groupes et sous-groupes se sont déroulées selon les formules autorisées au moment prévu.

De cette pandémie, nous devons retenir que la mise en commun au sein du Forum des admissions a été bénéfique en ce qui concerne les processus de tenue d'exams à distance. L'expérience s'est d'ailleurs avérée positive pour l'Ordre des urbanistes du Québec qui applique depuis cette formule.

Le CIQ a mis en place plusieurs grands chantiers. Pour soutenir les travaux d'analyse du fonctionnement du système professionnel, des contributions spéciales des ordres ont été décidées pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022.

Sur la base de diagnostic établi à partir de rencontres avec les présidents des ordres, des comités et des forums ont été créés pour analyser les principaux enjeux. Parmi ceux-ci, notons entre autres:

Traitement réglementaire

Depuis la publication d'un premier rapport en 2019 sur la lourdeur du traitement réglementaire par l'Office des professions du Québec, un deuxième a été produit afin de mettre à jour les données et de déterminer l'avancement du dossier. Le CIQ poursuit le suivi en collaboration avec les ordres. L'objectif est de s'assurer de la mise à jour des règlements des ordres par l'Office

dans des délais raisonnables, et ce, sans mettre à risque la protection du public.

Modernisation du système professionnel

Dans l'optique de moderniser le système professionnel, le CIQ travaille sur plusieurs pistes de solution afin de faire face aux défis, dont le développement des technologies, le vieillissement de la population, la pénurie de la main-d'œuvre, l'intégration des immigrants, l'adaptation aux changements climatiques, etc.

L'Ordre se sent particulièrement concerné par la réflexion sur les ordres dont les membres n'ont pas d'actes réservés reconnus. Or, il est de plus en plus question d'évaluer la notion d'activités partagées entre différents types de professionnels en lieu et place d'actes réservés attirés à un seul type de professionnels. Cette avenue à l'étude permet d'éviter la concurrence entre les ordres et entre les professionnels.

Encadrement de la fonction de syndic

Dans la foulée du comité spécial sur les pouvoirs des syndicats, un groupe de travail a été constitué afin de produire un guide des pratiques opérationnelles, d'offrir des outils d'information pour le public et de développer un projet de Code de déontologie des syndicats. C'est sur la base de la Déclaration des valeurs des syndicats produite en avril 2021 que ce Code de déontologie a été développé. La version finale est attendue.

L'automne 2021 s'est démarqué par le dépôt de plusieurs outils nécessaires à la compréhension du rôle des syndicats tant par le grand public que par les membres ou les ordres eux-mêmes. Ces documents — bonnes pratiques pour guider les syndicats dans leurs enquêtes et dans la conduite du bureau et cheminement type d'une demande d'enquête — sont accessibles sur le site du CIQ.

Émission des permis par les ordres professionnels

L'évolution du contexte québécois, dont la pénurie de main-d'œuvre, a ouvert la porte, pour certains ordres, à évaluer la possibilité d'émettre des catégories de permis restrictifs permanents modulables ou temporaires. Les analyses se poursuivent.

Changements climatiques

Dans la poursuite des réflexions du Comité des enjeux collectifs du CIQ, l'assemblée des membres a adhéré à l'idée de faire de la lutte aux changements climatiques un dossier d'intérêt public pour l'organisation. Un comité a été mandaté pour identifier les moyens de se positionner sur ce sujet.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenue le 8 octobre 2021, à 9 heures, par visioconférence. Un total de 202 membres et de 54 candidats à la profession étaient présents. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres 30 jours avant cette date.

Les sujets abordés lors de l'AGA ont été les suivants :

- Rapport du président;
- États financiers vérifiés au 31 mars 2021;
- Rapport de la directrice générale;
- Suivi de la planification stratégique;
- Nomination des vérificateurs pour 2021-2022;
- Montant de la cotisation 2022-2023;
- Questions et commentaires.

Permanence de l'Ordre

- **Hélène Lefranc**, Directrice générale
- **Nathalie Corso**, Secrétaire de l'Ordre
- **David Alfaro Clark**, Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
- **Lucie Auger**, Coordinatrice à l'administration et au développement durable
- **Shony Da Costa**, Coordinatrice aux événements
- **André Demers**, Coordinateur à l'admission et chargé de projet système de gestion des membres
- **Jaëlle Héroux**, Conseillère aux communications
- **Michael Hillier**, Syndic

Employés équivalents à temps complet (ETC) =
(6 personnes X 35 heures) + (1 personne X 37,5 heures)
+ (1 personne X 18 heures) + (1 personne X 3 heures)

35 heures / ETC = 7,7

Départs pendant l'année 2021-2022:

Dominique Racicot, chargée de communication interne, Patrick Gingras, syndic adjoint, Florence Ferraris, coordinatrice aux affaires publiques et aux publications et Milène Cahen-Fourot, urbaniste-conseil.

Rémunération de la direction générale: La rémunération de la directrice générale s'élevait à 97 585 \$ pour l'exercice financier 2021-2022.



Affaires publiques et communications avec les membres

Durant l'exercice 2021-2022, l'Ordre a été présent dans les grands débats publics via les allocutions de ses porte-paroles, des lettres ouvertes et des entrevues dans les médias, des communiqués de presse et sa participation à des coalitions et des partenariats.

Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire

Les travaux en vue de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire (PNAAT) ont été la principale occupation en affaires publiques (voir p. 6-7). Du temps et de l'énergie ont été investis dans le dossier.

Depuis le début de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire en janvier 2021, l'Ordre s'est impliqué sur plusieurs plans tant en public qu'en coulisses. Il siège notamment sur le comité consultatif mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux côtés d'une quinzaine d'organisations des milieux associatif et municipal et il a contribué activement aux étapes d'idéation.

De concert avec ses partenaires et l'Alliance Ariane, l'Ordre a multiplié les initiatives sur la place publique pour faire parler de la PNAAT, donner une visibilité aux enjeux d'aménagement du territoire et garder une saine pression sur le gouvernement afin que le dossier avance : lettres ouvertes, entrevues dans les médias, campagnes de contact aux élus et tenue du Sommet québécois d'aménagement du territoire en janvier 2021.

Autres dossiers

Au-delà de la PNAAT, l'Ordre s'est positionné sur les sujets suivants :

- **Grands projets d'infrastructures** : Dans les dossiers du REM de l'Est et de la localisation d'un nouveau centre hospitalier à Gatineau, l'Ordre est intervenu afin de faire valoir l'expertise des urbanistes et promouvoir les bonnes pratiques.
- **Relance post-pandémique** : L'Ordre a poursuivi sa participation active au sein du G15+ qui milite pour une relance solidaire, prospère et verte. Le regroupement a organisé un forum en mai 2021 et lancé plus tard les indicateurs du bien-être dans l'objectif de ne plus mesurer le progrès du Québec uniquement à travers le prisme du PIB.

- **Patrimoine** : L'Ordre soutient la mise en place de moyens encourageant la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que l'exemplarité de l'État dans le domaine. À cet effet, il est intervenu dans le dossier de la reconversion de l'hôpital Royal Victoria.
- **Réponses aux demandes médias** : L'Ordre profite de toutes les tribunes pour vulgariser les enjeux d'aménagement et faire la promotion des bonnes pratiques, en plus de l'expertise en urbanisme. Le président et d'autres représentants ont donné des entrevues et participé à des événements, s'exprimant sur une variété de sujets tels la mobilité durable, l'espace public, la santé urbaine, la densification, les écoquartiers, l'avenir du centre-ville de Montréal et la planification.
- **Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal** : Afin de contribuer au développement et à la diffusion des bonnes pratiques, l'Ordre a participé aux réflexions autour de la révision du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.
- **Élections municipales** : L'Ordre a publié l'outil « Les promesses incontournables » pour aider les citoyens et les citoyennes à réfléchir aux programmes proposés par les différents partis politiques municipaux à travers la province, en lien avec une variété de sujets comme la mobilité, le climat et le logement. Sans s'impliquer directement dans la campagne montréalaise, l'Ordre a participé au débat sur certains sujets tels que la protection du Mont-Royal et la densification.

Coalitions et groupes de travail

- Alliance Ariane
- G15+
- Table des partenaires en patrimoine (ministère de la Culture et des Communications)
- Comité consultatif pour la PNAAT
- Comité consultatif en sécurité civile
- Groupe de travail pour la mise en place d'une formation en adaptation aux changements climatiques
- Comité de programmation du colloque sur la requalification du patrimoine religieux

Mémoires déposés

- REM de l'Est : Pour un réseau en harmonie avec les planifications et la communauté (juin 2021)
- Pour une Stratégie exemplaire et ambitieuse, à la hauteur des défis sociaux et environnementaux (octobre 2021)
- Un nouveau sommet pour l'hôpital Royal Victoria (novembre 2021)

Outils de communication de l'Ordre

Infolettre

- Nombre de parutions dans l'année : 26

Abonnés des réseaux sociaux au 31 mars 2022

- Facebook : 2 932
- LinkedIn : 2 727
- Twitter : 435

Faits saillants

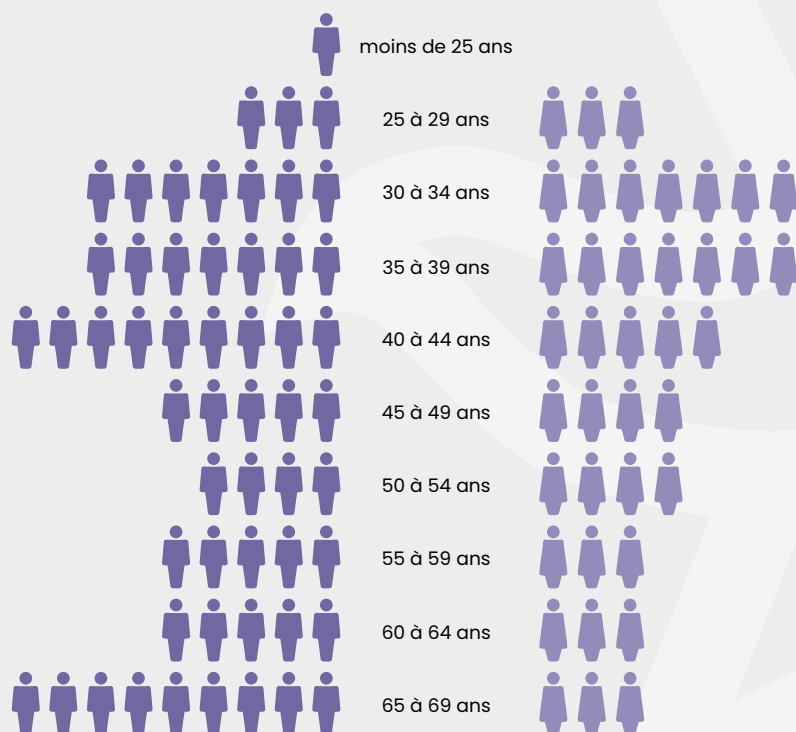


Nombre de membres

1 403 urbanistes



Répartition des membres selon le groupe d'âge



Répartition des membres
selon la région électorale



- Région Est **262**
- Région Centre **366**
- Région de Montréal **461**
- Région Ouest **274**
- Hors Québec **40**



Le 18 novembre 2021, l'Ordre a tenu une cérémonie de remise de permis à de nouveaux membres au Centre St-Jax, à Montréal. Cette soirée spéciale a permis de souligner un moment important dans la vie professionnelle de **95 urbanistes** devenus membres de l'Ordre entre avril et octobre 2021.



Nombre de membres émérites

35



Nombre de stagiaires

295



Tableau des membres et renseignements généraux

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	1 283
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	157
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	1
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	145
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	4
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	1
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	2
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	5
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	9
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	28
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	19
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	1 403
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	1
d'un permis dit régulier	1 402

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société (cf. article 94 p du Code des professions du Québec).

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2022 selon le genre

Hommes	847	Femmes	556
Membres	820	Membres	548
Émérites	27	Émérites	8

Radiations du Tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défauts de paiement de la cotisation	14
Non conformes pour la formation continue	14

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2022 selon la région administrative

Région Est	262
01 Bas-Saint-Laurent	20
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	26
03 Capitale-Nationale	171
09 Côte-Nord	6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
12 Chaudière-Appalaches	35
Région Centre	366
04 Mauricie	25
05 Estrie	42
16 Montérégie	275
17 Centre-du-Québec	24
Région de Montréal	461
06 Montréal	461
Région Ouest	274
07 Outaouais	43
08 Abitibi-Témiscamingue	10
10 Nord-du-Québec	1
13 Laval	49
14 Lanaudière	65
15 Laurentides	106
Hors Québec	40
99 Hors Québec	40
	1 403

Tableau des membres et renseignements généraux

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2021-2022

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	1 137	588 \$
Membres au Canada hors Québec	28	206 \$
Membres à l'international	10	206 \$
Membres étudiant à temps plein	2	147 \$
Membres stagiaires	295	353 \$
Membres sans emploi	21	147 \$
Membres retraités	88	147 \$
Membres en congé parental	27	147 \$
Membres retraités de 70 ans et plus	90	0 \$

Répartition des membres selon le groupe d'âge au 31 mars 2022

Groupe d'âge	Total	Hommes	Femmes
18-24	1	1	0
25-29	60	30	30
30-34	205	104	101
35-39	257	129	128
40-44	209	134	75
45-49	130	80	50
50-54	126	67	59
55-59	112	70	42
60-64	111	76	35
65-69	80	59	21
70+	111	97	14
Non disponible	1	0	1
1403		847	556

Nombre de stagiaires

Stagiaires au 31 mars 2021	355	Hommes	Femmes
		163	192
Dossiers archivés en cours d'exercice	-30		
Réinscriptions	4		
Inscriptions comme urbaniste (stage et examen)	-152		
Inscriptions nouveaux stages	118		
Total au 31 mars 2022	295	133	162

Assurance responsabilité professionnelle – Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	264	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	758	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	203	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	13	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	165	1 M\$	2 M\$

Rapport d'activités du bureau du syndic

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment concernant le Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Composition

Syndic

- Michael Hiller

Syndic adjoint

- Poste vacant

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2021 traités et fermés en cours d'année

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2018-2019	2018-0810-018	03/12/2021	Plainte relative à l'octroi de dérogations mineures dans le cadre d'un PIIA dans un secteur patrimonial. Laxisme dans l'application des règlements municipaux causant de sérieux préjudices aux plaignants.
2019-2020	2020-1507-009	31/03/2022	Projet de construction hypothéqué par le départ de l'urbaniste chargé du dossier. Décision du syndic portée en révision et entérinée par le comité de révision.
2020-2021	2021-2402-031	30/06/2021	Usurpation du titre d'urbaniste – personne introuvable.
2020-2021	2021-1403-033	30/06/2021	Usurpation du titre d'urbaniste – personne introuvable.

Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2021 toujours ouverts

Année d'ouverture	Numéro de dossier	Justifications
2013-2014	2013-0504-001	Un syndic ad hoc devra reprendre cette enquête après un travail de tri. Un volume important de pièces versées au dossier nécessite une révision complète pour éliminer celles qui ne sont pas pertinentes.
2019-2020	2019-0805-003	Plainte concernant de fausses informations données par l'urbaniste au cours d'une assemblée publique de consultation. Enquête non complétée en raison du départ du syndic adjoint.
2019-2020	2019-0912-022	Plainte collective concernant des nuisances sonores excessives et inaction de l'urbaniste à donner suite. Enquête non complétée en raison du départ du syndic adjoint.
2019-2020	2020-3101-023	Intimidation et favoritisme d'un urbaniste au détriment d'une citoyenne – enquête non complétée en raison du départ du syndic adjoint.
2019-2020	2020-0911-025	Infraction à l'article 27 du Code de déontologie de l'OUQ – enquête prise en charge par un syndic ad hoc.
2020-2021	2020-2502-026	Urbaniste pris sur le vif acceptant un pot de vin de la part d'un entrepreneur – preuves vidéo et dossier sous enquête par l'UPAC.

Nature des demandes référées au bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Nombre de dossiers	Catégories des demandes
5	Demandes d'informations générales concernant les activités du bureau du syndic
5	Avis sur sujets divers demandés au syndic
8	Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'OUQ
3	Conciliations de comptes d'urbanistes
4	Usurpations du titre d'« urbaniste »
2	Non-respect de l'avis d'inspection professionnelle
2	Plaintes portées à l'égard de candidats à la profession
1	Plaintes non recevables ne visant pas un membre de l'OUQ
1	Demandes d'enquête pour lesquelles les plaignants n'ont pas encore fourni tous les détails
1	Dossier référé au comité consultatif en déontologie
32	Total des dossiers reçus, traités ou en voie de traitement

Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Total des dossiers reçus en cours d'année		32
Dossiers fermés en cours d'année		25
Dossiers dont l'enquête reste à terminer		7
Dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision		0

Nombre de membres de l'OUQ concernés par des dossiers, toutes catégories confondues, entre 2013 et 2022

Année d'ouverture	Nombre de dossiers reçus	Nombre de membres concernés par les dossiers reçus
2013-2014	33	28
2014-2015	29	18
2015-2016	43	15
2016-2017	59*	6
2017-2018	31	12
2018-2019	34	10
2019-2020	28	12
2020-2021	35	8
2021-2022	32	14
Total	324 Moyenne de 36/année	123 Moyenne de 14/année

*Effet de la Commission Charbonneau

**Sommaire du temps consacré aux activités administratives du bureau du syndic
entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022**

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration générale du bureau du syndic	60 heures	Production des comptes de dépenses; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement; achats de fournitures, vérification des facturations reçues des procureurs.
Suivis complémentaires	23 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où une décision d'un syndic est contestée et soumise au comité de révision; informations et échanges avec les professionnels concernés; préparation de projets de plainte avec les procureurs; participation aux audiences du conseil de discipline; rencontres avec des représentants de l'OUQ ou avec d'autres syndics; comparutions en cour.
Classement de dossiers	52 heures	Montage de divers dossiers aux fins de conservation et d'archivage; envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête; production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités; temps de déplacement pour archiver les dossiers d'enquête fermés; autres correspondances diverses; activités du Conseil interprofessionnel du Québec; lecture de nouveaux projets de loi et de modifications au Code des professions, etc.
Journée des syndics	3 heures	Journées d'étude organisées par le Conseil Interprofessionnel du Québec.
Forums et formations diverses	8 heures	Journées de formation organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec, le Barreau du Québec et d'autres organisations intéressées par le droit professionnel.
Lecture de jurisprudences	10 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire; chroniques et textes d'intérêt provenant de divers cabinets d'avocats; bulletins d'information et rapports du Conseil interprofessionnel du Québec.
Total des heures consacrées à l'administration générale	156 heures	

Bilan général des activités du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Total des heures	Administration générale	Traitement général des dossiers	Équivalence en semaines (35 h/sem.)
810,75 heures	156 heures	654,75 heures	23,16 semaines

Répartition des heures consacrées aux dossiers traités par chaque membre du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Membre du bureau du syndic	Nombre de dossiers traités	Heures totales consacrées aux dossiers
Syndic principal	36 dossiers	567 heures
Syndic adjoint	2 dossiers	57,75 heures
Syndic ad hoc	4 dossiers*	186 heures
Totaux	42 dossiers	810,75 heures

*Aucune heure de travail n'avait été consacrée à trois des quatre dossiers confiés au syndic ad hoc lors de la rédaction de ce rapport annuel.

Dépenses matérielles totales du bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

Dépenses matérielles du bureau du syndic	
Total annuel	946,42 \$

Formations obligatoires du syndic principal relatives à ses fonctions

Activités	Suivies
Inconduites sexuelles	Oui
Éthique et déontologie	Non

Comité consultatif en déontologie

Mandat

Ce comité existe en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Composition du comité

Présidence

- Pierre Lachapelle

Membres

- Richard Brunet
- Marie-Josée Lessard
- Martin Massicotte
- Véronique Proulx

Rencontres

Le comité fonctionne principalement par échanges de courriels entre tous ses membres pour chaque dossier traité. Des réunions sont également organisées au besoin. Au cours de cet exercice, deux rencontres en visioconférence ont été organisées, une entre les membres du comité et une autre entre un groupe de travail du conseil d'administration et le président du comité.

Activités

Avis écrits détaillés en déontologie à la suite de six demandes formulées par des membres. Celles-ci ont concerné principalement les conflits d'intérêts et le secret professionnel.

Comité de révision des plaintes

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Composition du comité

Présidence

- Denis Chabot

Membres

- Sébastien Carrière
- Christian Chaput, membre substitut
- Daniel Pinard, représentant du public nommé à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres et activités

Au cours de l'exercice 2021-2022, une demande d'avis a été acheminée au comité de révision dans le délai prescrit. Le comité s'est réuni à une reprise pour étudier le dossier.

Révision de la plainte 2020-1507-009. Après étude du dossier, le comité a confirmé la décision du bureau du syndic de rejeter cette plainte.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	4	0
Éthique et déontologie	0	4

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code de professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code dont le Code de déontologie des urbanistes du Québec. Le conseil de discipline se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Audiences

Au cours du dernier exercice, le conseil de discipline n'a pas siégé.

Membres

Présidents

- M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du BPCD
- M^e Daniel Lord, président en chef adjoint du BPCD
- M^e Julie Charbonneau, présidente
- M^e Maurice Cloutier, président
- M^e Hélène Desgranges, présidente
- M^e Isabelle Dubuc, présidente
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
- M^e Lyne Laverigne, présidente
- M^e Georges Ledoux, président
- M^e Jean-Guy Légaré, président
- M^e Nathalie Lelièvre, présidente
- M^e Lydia Milazzo, présidente
- M^e Marie-France Perras, présidente
- M^e Pierre Sicotte, président

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

- David Belgue, urbaniste
- Yvan Gatien, urbaniste
- Réal Girard, urbaniste

Greffé de discipline

- M^e Jean Alain Corbeil, avocat, secrétaire du conseil de discipline

Activités

- Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.
- Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.
- Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

- Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.
- Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formations obligatoires des membres du conseil de discipline relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Inconduites sexuelles	3	0
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique	0	3

Conseil d'arbitrage des comptes

Mandat

Ce conseil a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Composition du conseil

Présidence

- Robert Cooke

Membre

- Pierre Pauzé

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil d'arbitrage des comptes pour l'exercice 2021-2022.

Comité des admissions

Mandat

Ce comité a pour mandat d'appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant à ce règlement.

Composition du comité

Présidence

- Poste vacant en fin d'exercice

Membres

- Pierre Blais
- Isabelle Boucher
- Isabelle Croteau
- Jean Demers
- René Girard
- Éric Guillemette
- Chantal Laliberté

Personne-ressource de la permanence

- André Demers

Rencontres

En 2021-2022, les membres du comité ont tenu quatre rencontres.

Le nombre et la nature des rencontres reflètent peu le travail du comité puisque de nombreuses activités s'effectuent en continu par l'un et l'autre ou plusieurs de ses membres. Il en est ainsi des activités relatives à l'approbation et au suivi des stages en collaboration avec le coordonnateur à l'admission, notamment par des échanges à distance et par des séances de travail régulières dans les bureaux de l'Ordre, tout comme de celles relatives à l'élaboration, à l'organisation, à la correction, au suivi et à l'évaluation de l'examen.

Activités

En matière d'examen, celui-ci s'est tenu en ligne sur deux demi-journées, les 19 et 26 novembre 2021. Par la suite, les membres du comité en ont assuré la correction en présentiel. Une demande de révision de la note a été soumise à une correctrice n'ayant pas fait la correction initiale. Le président d'alors, Nicolas Meilleur, a également rencontré quatre candidats en échec qui avaient demandé de revoir leur examen corrigé.

Pour faciliter le bon cheminement du processus d'admission, le comité élabore des documents explicatifs destinés aux candidats ainsi qu'aux parrains et marraines. Un guide de parrainage visant à la fois le stage et l'examen est disponible sur le site Internet de l'Ordre. Aussi, le comité actualise le document de préparation à l'examen destiné aux candidats.

Examen d'admission 2021-2022

Nombre de candidats convoqués à l'examen	158
Nombre de candidats inscrits à l'examen	74
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	59
- Avec diplôme reconnu	56
- Avec équivalence	3
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres (ceux qui ont réussi l'examen ont été inscrits à partir du 1 ^{er} janvier 2022)	57

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Égalité entre les femmes et les hommes	4	4
Gestion de la diversité ethnoculturelle	0	8
Évaluation des compétences	3	5

Comité de révision des équivalences

Mandat

Ce comité a pour fonction de recevoir de la part d'un candidat au titre, dans les 30 jours après qu'il en ait été informé, toute demande de révision de la décision du conseil d'administration de ne pas reconnaître ou de ne reconnaître que partiellement l'équivalence de diplôme ou de formation.

Composition du comité

Présidence

- Mathieu Bélanger

Membres

- Nazir Badaroudine, représentant du public nommé à partir d'une liste de l'Office des professions du Québec
- Richard Shearmur

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres et activités

Le comité a été créé le 14 mai 2021.

Au cours de l'exercice 2021-2022, une demande de révision a été acheminée au comité dans le délai prescrit. Le comité s'est réuni une fois pour étudier le dossier.

Une décision, défavorable à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement, soit le maintien de la recommandation initiale du conseil d'administration.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Gestion de la diversité ethnoculturelle	1	2
Égalité entre les femmes et les hommes	1	2
Évaluation des compétences	1	2

Comité des équivalences

Mandat

Le comité analyse les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation en vertu des exigences du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation et formule des recommandations au conseil d'administration. Les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme portent essentiellement sur des diplômes obtenus hors Québec. Les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation portent en général sur des parcours académiques dans des programmes universitaires québécois connexes à l'urbanisme, non reconnus et, dans tous les cas, une expérience d'urbanisme d'une durée démontrée d'au moins cinq ans au Québec ou ailleurs.

Les recommandations possibles sont la reconnaissance complète, de niveau baccalauréat ou de niveau maîtrise, la reconnaissance conditionnelle à l'acquisition de compétences additionnelles prescrites, ou le refus.

Composition du comité

Présidence

- Danielle Pilette

Membres

- Daniel Legault
- Daniel Le Pape

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres

Aucune rencontre n'a été tenue en présence. Deux rencontres ont eu lieu par visioconférence. Plusieurs autres échanges portant sur des présentations de dossiers et des analyses écrites ont eu lieu par messagerie électronique.

Activités

Participation au forum des admissions qui permettent de partager l'information et les bonnes pratiques concernant les admissions, incluant les équivalences.

Nombre de personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors Québec	Hors Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	2	0	4
Demandes reçues au cours de l'exercice	2	1	6
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	1	0	4
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	3	0	6
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	1	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	2	0	3

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors Québec	Hors Canada
Un ou des cours	3	0	6
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autre(s) mesure(s) compensatoire(s)	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Formations obligatoires des membres du comité relatives à leurs fonctions

Activités	Nombre de personnes ayant suivi	Nombre de personnes n'ayant pas suivi
Évaluation des compétences	3	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	0	4
Égalité entre les femmes et les hommes	4	0

Comité de la formation des urbanistes

Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Composition du comité

Présidence

- Jean-François Vachon

Membres

- Gérard Beaudet
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Mario Carrier
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- Jesus Jimenez Orte
(ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- Danielle Pilette

Rencontres et activités

Le comité de la formation des urbanistes n'a pas tenu de rencontre durant l'exercice. Il devrait reprendre ses activités durant l'exercice 2022-2023 à la suite d'un changement de présidence.

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel constitue l'un des outils de la protection du public prévus par le Code des professions. Tout ordre doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence.

Le comité d'inspection professionnelle, composé d'urbanistes, est responsable de surveiller la compétence professionnelle des membres. À cette fin, il établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession. Les inspections sont réalisées par des urbanistes.

Le mandat du comité porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien confié par un client.

Composition du comité

Présidence

- Maude Gascon

Membres

- Laurie Laperrière
- Gilles McNeil
- Anne-Marie Parent

Personnes-ressources de la permanence

- Nathalie Corso
- André Demers

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés virtuellement à cinq reprises, en plus de visites individuelles au bureau de l'Ordre afin de réaliser l'inspection.

Activités

Le comité a défini des actions en vue de préparer la réforme du processus d'inspection, soit :

- Réaliser un exercice de *benchmarking* auprès d'autres ordres
- Revoir la démarche d'inspection
- Réfléchir à la sélection des membres à inspecter
- Modifier certaines questions du formulaire d'inspection
- Actualiser le site Web et améliorer la transparence du processus

Le comité a commencé à explorer les critères de sélection des membres à inspecter, soit :

- Des membres identifiés « à risque »
- Des membres à inspecter davantage sur le volet « gestion et administration des dossiers »
- Des membres à visiter sur leur lieu de travail (sélection aléatoire)

Une première réflexion a aussi été menée au sujet du questionnaire d'inspection.

Une ressource supplémentaire devait se joindre à la permanence afin de soutenir le comité dans la démarche de réforme en cours. Le recrutement était en cours en fin d'exercice.

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2021-2022

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres (dont huit en suspens de l'année précédente)	55
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	54
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	54
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	0

Membres ayant présenté un dossier incomplet	0
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	5
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	0
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	1

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	2
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :	0
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Comité du congrès virtuel

Mandat

Le comité a pour but de soutenir la permanence dans l'organisation du congrès annuel de l'Ordre. Il contribue au choix de la thématique, participe à l'élaboration de la programmation et à la sélection des conférenciers, ainsi qu'à la promotion en amont de l'événement.

Composition du comité

Présidence

- Personne n'occupait la présidence durant l'exercice 2021-2022.

Membres

- Marie-Josée Casaubon
- Julie Chabannel
- Julie Desrosiers
- Guillaume Fortier
- Émilie Lefebvre
- Marie-Josée Lessard

Personnes-ressources de la permanence

- Milèna Cahen-Fourot
- Shony Da Costa

Rencontres

Le comité s'est rencontré à six occasions durant l'exercice.

Activités

Du fait de la situation sanitaire, le congrès n'a pas pu être réalisé en présentiel à Saint-Sauveur, en octobre.

Le deuxième congrès virtuel de l'Ordre s'est déroulé du 4 au 8 octobre 2021 en format virtuel. L'événement, qui affichait complet, a rassemblé près de 600 urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous la thématique «En route vers une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires». Trente-cinq conférenciers ont animé 12 conférences en lien avec le sujet.

Une formation bonus en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, sur la jurisprudence en aménagement et en urbanisme, a également eu lieu. Au total, 101 participants y ont assisté.

Le congrès 2021 a permis aux personnes participantes de cumuler un maximum de 18 heures de formation continue formelle, auxquelles s'ajoute 1 heure 30 pour la formation offerte en partenariat avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec.

Nombre de conférences	12
Nombre de conférenciers	35
Nombre de participants, incluant les conférenciers	566
Nombre de partenaires financiers	10

Comité de la formation continue

Mandat

Ce comité élabore le programme de formation continue. Son rôle est de conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations. Il développe et met en place les outils d'évaluation dans le but d'évaluer la pertinence et la qualité des activités de formation. Il négocie et prépare les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation. Enfin, il planifie et détermine les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'Ordre.

Composition du comité

Présidence

- Josée Dion

Membres

- Maude Christophe
- Emmanuel Farmer
- Agathe Gentili

Personne-ressource de la permanence

- Milèna Cahen-Fourot

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à sept occasions durant l'exercice 2021-2022.

Activités

- Suite du processus de révision du Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes
- Planification stratégique du comité
- Mise en application de la grille d'évaluation des offres de formation et des formateurs et des formatrices
- Identification des enjeux et des besoins de formation à combler tels la réconciliation, l'inclusion des populations autochtones et l'analyse comparative entre les sexes plus, ainsi que l'intégration des changements climatiques dans les pratiques urbanistiques

- Proposition de deux nouvelles formations :
 - Aspects agricoles du projet de loi 103
 - Régime transitoire en rives, littoral et zones inondables

- Préparation de deux nouvelles formations pour le printemps et l'automne 2022 (d'autres à venir) :
 - Loi sur le patrimoine culturel (LPC) de 2012 à 2021: de l'objet au sujet
 - Journées de l'environnement sonore 2022

Formations offertes par l'Ordre

Sessions	Personnes participantes	Urbanistes	Candidats à la profession	Non-membres	Durée	Lieu
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)						
2	34	9	24	1	14 h	Virtuel
Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101						
4	62	10	52	0	28 h	Virtuel
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101						
4	110	19	68	23	28 h	Virtuel
Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)						
4	71	26	40	5	28 h	Virtuel
Consultation publique et participation citoyenne : Vers une nouvelle dynamique des projets urbains						
3	46	39	2	5	21 h	Virtuel
Règlement MAPAQ sur les cabanes à sucre						
1	45	45	0	0	30 m	Virtuel
Vers un dialogue constructif sur la densification et la production de logements abordables						
1	25	22	2	1	3 h	Virtuel
Aspects agricoles du projet de loi 103						
1	337	337	0	0	2 h	Virtuel
Régime transitoire en rives, littoral et zones inondables						
1	257	257	0	0	2 h	Virtuel
TOTAL						
21	987	764	188	35	126 h 30	Virtuel

Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Mandat

Revue officielle de l'Ordre, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et de faire rayonner la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Une large diffusion

Bien que la revue soit avant tout destinée aux urbanistes, sa large diffusion permet de rejoindre une clientèle plus vaste. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Parmi les personnes ainsi rejointes, il y a des élus, des dirigeants de MRC ou de municipalités, d'autres professionnels, des journalistes ou encore des citoyennes et des citoyens qui ont à cœur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Qui plus est, les numéros de la revue peuvent aussi être téléchargés intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre.



Composition du comité

Présidence

- Paul Arsenault

Membres

- Sergio Avellan
- Sylvie Barriault
- Amélie Castaing
- Marie-Michèle Cauchy
- Guillaume Gilbert
- Alex Morrier
- Laurence Pelletier

Pigiste coordonnatrice

- Gabrielle Brassard-Lecours

Personne-ressource de la permanence

- Jaëlle Héroux

Rencontres

Pour une deuxième année, le comité a poursuivi son travail à distance et s'est rencontré à quatre occasions durant l'exercice 2021-2022.

Activités

Le comité s'est réuni virtuellement pour la production de trois numéros de la revue (élaboration du contenu et analyse des propositions et correction de la maquette). Des échanges numériques ont également permis le partage de commentaires et de suggestions de correction sur les maquettes. Parallèlement, les membres des sous-comités responsables des dossiers ont tenu plusieurs séances de travail.

Malgré la pandémie, la continuité de la production a donc été assurée. Après la parution en mai 2021 du numéro hiver-printemps sous le thème « Résilience climatique », le numéro d'automne a été l'occasion de présenter le dossier « Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires ». Le numéro de l'hiver 2022 a permis de réfléchir à la question « Vers un urbanisme post-pandémie ? ». Le numéro printemps-été 2022, en finalisation à la fin de l'exercice, aborde le sujet suivant : « Repenser l'habitation ».

Comité développement durable

Mandat

Ce comité vise à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et, en particulier, l'apport que la profession peut avoir auprès des acteurs de l'aménagement du territoire au Québec. Sa mission s'articule autour de deux éléments principaux : outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable et positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Composition du comité

Présidence

- France Levert

Membres

- Louis-Michel Fournier
- Marc-André Grimpe
- Laurent Howe
- Danielle Lussier
- Richard Morin
- Pascale Rouillé

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres du comité

Cinq rencontres ont eu lieu pendant l'exercice 2021-2022.

Activités

Politique de développement durable

Le comité a fait divers suivis après l'adoption de la Politique de développement durable qui a fait l'objet d'une première reddition de comptes dans le rapport annuel de l'Ordre l'an dernier.

Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable

- En collaboration avec le comité RU Amélioration, un troisième appel de projets/cas a été lancé sur la base d'un formulaire unifié. Comme les années précédentes, certains de ces cas ont aussi été présentés via une chronique dans la revue *Urbanité*.
- Le comité a procédé à l'analyse des projets soumis pour intégration au Répertoire en 2022. Un exercice d'amélioration des contenus de la plateforme a aussi été entamé afin de mieux mettre en valeur les différents cas soumis et faciliter les recherches.

Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires

Le comité a fourni des intrants en vue du dépôt du mémoire de l'Ordre auprès du gouvernement dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires annoncée pour le printemps 2022. Le document de travail élaboré à cet effet englobait des recommandations d'ordre général ainsi que des recommandations spécifiques suivant les axes et les orientations soumis à la consultation. Il rappelait, notamment, l'importance du rôle et de l'action des urbanistes quant aux territoires, à la planification et aux orientations à y associer.



Comité de la relève en urbanisme

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés:

- Mettre en place un réseau d'échange et de partage;
- Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève, visant l'amélioration de la pratique;
- Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire;
- Organiser des échanges et des liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.

Composition du comité

Présidence

- Louis-Benoît L'Italien-Bruneau

Membres

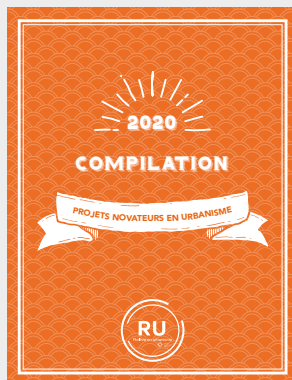
- Julien Auclair
- Frédéric Demers
- Camille Leclerc
- Charles Lessard
- Mathieu Letarte
- Joëlle Ouellette
- Marguerite Simard-Thivierge
- Marie-Josée Vaillancourt
- Lucas Valence

Personne-ressource de la permanence

- Shony Da Costa

Rencontres

Les membres du comité de coordination se sont rencontrés à trois reprises.



Activités

- Présence sur les réseaux sociaux via le compte de la relève (publications d'articles, prises de position de l'OUQ, événements, etc.)
- Publication de la compilation 2020 des projets novateurs en urbanisme et appel de candidatures pour la compilation 2021-2022
- Production de balados permettant de plonger l'auditoire dans les coulisses des projets d'aménagement du territoire (sept thématiques depuis mai 2021)
- Démarches pour développer des liens avec les associations étudiantes en urbanisme

Comité d'évaluation des programmes universitaires

Mandat

Ce comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycle donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

Composition du comité et activités

Le comité a été mis en dormance à la suite de la démission de ses membres, en attendant l'adoption de la nouvelle structure et de la Politique des comités. Ces travaux étaient en cours à la fin de l'exercice.

Comité Reconnaissance

Mandat

Ce comité a pour mandat de gérer les processus relatifs aux principaux prix et distinctions décernés par l'Ordre, d'évaluer les candidatures et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Le comité est actuellement composé de cinq urbanistes émérites.

Les prix et distinctions qui relèvent du comité Reconnaissance sont les suivants :

- le titre d'urbaniste émérite;
- le Prix Jean-Paul-L'Allier;
- le Prix Blanche-Lemco-van Ginkel.

Le titre d'urbaniste émérite

Il constitue la plus haute distinction que l'Ordre des urbanistes du Québec puisse accorder à l'un de ses membres. Par ce titre privilégié, l'Ordre honore un ou plusieurs urbanistes dont il reconnaît l'intégrité et le souci de l'intérêt public, les réalisations professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la contribution au rayonnement de la profession et de la pratique, ainsi que l'engagement communautaire.

Le Prix Jean-Paul-L'Allier

Avec ce prix, l'Ordre honore une personne élue québécoise qui, durant son mandat en cours ou ayant pris fin il y a moins de cinq ans, s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Ce prix souligne notamment le caractère exemplaire et l'impact significatif des réalisations de la personne lauréate, le caractère novateur et la pérennité de ses interventions, et son recours à des démarches collaboratives et démocratiques qui s'appuient sur la participation des citoyens et l'adhésion des parties prenantes.

Le Prix Blanche-Lemco-van Ginkel

Ce prix est remis périodiquement par l'Ordre à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre mais dont la contribution substantielle au développement de l'urbanisme au Québec mérite d'être reconnue.

Pour tous les prix et distinctions qu'il gère, le comité Reconnaissance privilégie les appels de candidatures, selon des modalités adaptées aux circonstances. Il se garde aussi le droit de monter des dossiers de candidature, auquel cas les recommandations qui s'ensuivent doivent être approuvées par tous les membres du comité.

Autres volets du mandat du comité

Les membres du comité peuvent par ailleurs s'associer à la mise en candidature de membres de l'Ordre pour des prix qui relèvent d'autres institutions.

Composition du comité

Présidence

- Jean Paré

Membres

- Clément Demers
- Marie Lessard
- Nathalie Prud'homme
- Alain Tessier

Personne-ressource de la permanence

- Shony Da Costa

Rencontres

Le comité s'est réuni quatre fois de façon virtuelle.

Activités

Titre d'urbaniste émérite 2021: il n'y a pas eu de proposition externe. Le comité a soumis au conseil d'administration les candidatures de Chantal Laliberté et de Michel Bonnette. Ils ont été honorés le 18 novembre 2021, à l'occasion de l'assermentation des nouveaux urbanistes. L'Ordre a honoré par la même occasion Josée Bérubé, lauréate de 2020, que la pandémie avait privée d'une remise en personne.

Prix Jean-Paul-L'Allier: le comité a soumis un dossier de candidature. Le conseil d'administration a choisi de différer sa décision à 2022.

Prix Blanche-Lemco-van Ginkel: le comité a proposé les candidatures d'André Lavallée et d'Hubert Simard, associés au premier Plan d'urbanisme de Montréal en 1992 et à d'autres réalisations comme le système de vélos en libre-service BIXI et les parcs-nature de la Communauté urbaine de Montréal. Le prix leur a été remis en personne le 26 août 2021. Par ailleurs, le comité Reconnaissance a retenu l'idée qu'à l'avenir, le Prix Blanche-Lemco-van Ginkel puisse être remis à un lauréat collectif tel un organisme, un groupe de citoyens, etc.

Autres prix en gestation: le projet de Prix de la relève devait être discuté avec le comité de la relève en urbanisme. La rencontre projetée n'a pas eu lieu et le projet a été mis en veilleuse. Quant à un prix du type « Prix d'excellence », le comité a d'abord considéré réactiver le Prix Hans-Blumenfeld. Constatant une quasi redondance entre le titre d'urbaniste émérite et ce prix, le comité a renoncé à le réactiver.

Soutien de candidatures à des distinctions extérieures à l'Ordre: Serge Fillion a reçu le Prix du CIQ 2021, ce dont le comité se réjouit. Le comité salue également la remise du Prix Ernest-Cormier, des Prix du Québec, à l'urbaniste émérite Gérard Beaudet.

Honneurs remis



Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Chantal Laliberté et Jean Paré, président du comité Reconnaissance.



Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, Michel Bonnette et Jean Paré, président du comité Reconnaissance.

Titre d'urbaniste émérite

Sur la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre d'urbaniste émérite à **Chantal Laliberté** et à **Michel Bonnette**.

Prix Blanche-Lemco-van Ginkel

Sur la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le prix Blanche-Lemco-van Ginkel à **André Lavallée** et à **Hubert Simard**.



Hubert Simard, Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, et André Lavallée.



Sylvain Gariépy, président de l'Ordre, France Levert et Gyslaine Desrosiers, présidente du CIQ.

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, décerné par le CIQ sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport à sa profession et à son ordre professionnel, a été décerné à **France Levert** pour l'exercice 2021-2022.

Mérite étudiant en urbanisme

Par les prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiant ou à l'étudiante d'un programme reconnu qui s'est distingué-e parmi ses pairs pour :

- ✓ Sa note cumulative en fin de programme;
- ✓ La qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- ✓ L'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- ✓ Sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2021 sont :

- **Simon Binette**, Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- **Benjamin Dupont**, Baccalauréat en urbanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
- **Jean Guillemette**, Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels, Université Laval
- **Guillaume Montpetit**, Baccalauréat en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Clément Chevalier**, Maîtrise en urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Manuela Parra-Lokhorst**, Master of Urban Planning Program, School of Urban Planning, Université McGill



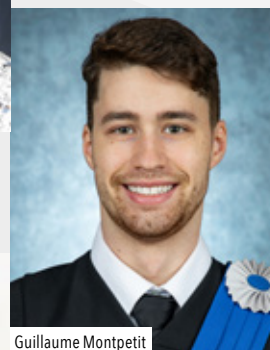
Simon Binette



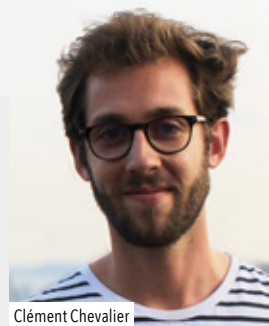
Benjamin Dupont



Jean Guillemette



Guillaume Montpetit



Clément Chevalier



Manuela Parra-Lokhorst





États financiers au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	46
États financiers	
Résultats	49
Évolution de l'actif net	50
Flux de trésorerie	51
Situation financière	52
Notes complémentaires	53
Annexe	58



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans l'annexe ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Brossard
Le 30 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	700 013	644 460
Cotisations des stagiaires	134 824	108 002
Formation continue	188 289	119 940
Vente de biens et de services	147 977	121 733
Aide gouvernementale (note 3)	63 860	140 220
Intérêts	5 818	5 723
Adhésions	18 686	2 500
	<u>1 259 467</u>	<u>1 142 578</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	554 130	476 711
Transport et communications	51 151	48 911
Services professionnels	297 997	275 083
Fournitures, impression et location de salles	62 902	30 610
Charges locatives et frais y afférents (note 9)	72 293	76 454
Frais de représentation et de promotion	10 534	4 180
Cotisations et contributions à des organismes	12 711	14 426
Créances douteuses recouvrées	(925)	(19 980)
Frais financiers	14 687	12 766
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	11 690	17 360
	<u>1 087 170</u>	<u>936 521</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>172 297</u>	<u>206 057</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 3 et 9 fournissent d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022			2021
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 10)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 676	122 000	725 462	853 138
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(5 339)		177 636	172 297
Acquisition d'actif incorporel	97 395		(97 395)	
Autres affectations d'origine interne (note 10)		8 000	(8 000)	
Solde à la fin	97 732	130 000	797 703	1 025 435

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	172 297	206 057
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	11 690	17 360
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	620	620
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	(10 976)	79 922
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	167 280	297 608
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles		(1 284)
Actif incorporel	(97 395)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(97 395)	(1 284)
Augmentation nette de l'encaisse	69 885	296 324
Encaisse au début	1 527 361	1 231 037
Encaisse à la fin	1 597 246	1 527 361

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 597 246	1 527 361
Comptes clients (note 5)	18 884	22 332
Frais payés d'avance	24 281	1 040
	1 640 411	1 550 733
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	28 988	37 431
Actif incorporel (note 7)	94 148	
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 291	11 291
	1 774 838	1 599 455
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	177 446	139 443
Cotisations perçues par anticipation	530 976	527 837
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	5 568	37 893
	713 990	705 173
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	25 404	31 755
Loyer à payer	10 009	9 389
	749 403	746 317
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	97 732	5 676
Affecté aux projets spéciaux (note 10)	130 000	122 000
Non grevé d'affectations	797 703	725 462
	1 025 435	853 138
	1 774 838	1 599 455

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Marie-France Langlois

Administrateur

[Signature]
Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée à l'état des résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Logiciel	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec	12 215	12 286
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	6 351	6 351
Aide gouvernementale		
Subventions salariale d'urgence et Subvention d'urgence du Canada pour le loyer du gouvernement fédéral	11 024	122 690
Ville de Montréal	41 490	-
Gouvernement provincial – Institut national de la santé publique	7 000	-
Emploi et développement social Canada	4 346	17 530

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients	3 448	(2 026)
Frais payés d'avance	(23 241)	1 395
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	38 003	13 263
Cotisations perçues par anticipation	3 139	56 976
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	(32 325)	10 314
	(10 976)	79 922

5 - COMPTES CLIENTS

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 0 \$ au 31 mars 2022 (925 \$ au 31 mars 2021). Il n'y a aucune perte de valeur afférente aux comptes clients pour l'exercice (4 533 \$ en 2021), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est de 925 \$ (24 513 \$ en 2021).

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût		Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Équipement informatique	96 454	1 142
Améliorations locatives	73 017	36 289
	169 471	37 431

L'amortissement est de 8 444 \$ pour l'exercice (14 320 \$ en 2021).

7 - ACTIF INCORPOREL

	2022	2021
	\$	\$
Logiciel	94 148	

L'amortissement est de 3 246 \$ pour l'exercice (3 040 \$ en 2021).

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	40 831	21 941
Salaires et charges à payer	47 472	17 418
Taxes à la consommation à payer	89 143	100 084
	177 446	139 443

Les sommes à remettre à l'État totalisent 93 354 \$ au 31 mars 2022 (103 067 \$ au 31 mars 2021).

9 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2022, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2021) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 25 404 \$ au 31 mars 2022 (31 755 \$ au 31 mars 2021). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

10 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

	Solde au début	Fonds utilisés en 2021	Virements	2022 Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Planification stratégique et gestion des risques	10 000	10 000	5 000	5 000
Informatique	97 000	97 395	40 395	40 000
Déménagement			50 000	50 000
Actualisation réglementaire	15 000			15 000
Contrôle de la pratique			20 000	20 000
	122 000	107 395	115 395	130 000
				2021
	Solde au début	Fonds utilisés en 2020	Virements	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Planification stratégique et gestion des risques	64 000	70 679	16 679	10 000
Informatique	100 000	16 639	13 639	97 000
Actualisation réglementaire			15 000	15 000
	164 000	87 318	45 318	122 000

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 341 466 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 86 699 \$ en 2023, à 84 926 \$ en 2024, à 87 022 \$ en 2025 et à 82 819 \$ en 2026. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amorties au taux annuel de 8 % serait payable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 26 239 \$ au 31 mars 2022 (33 704 \$ au 31 mars 2021).

13 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 97 585 \$ pour l'exercice (98 104 \$ en 2021). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

Ordre des urbanistes du Québec**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(non audité)

	2022	2021
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR PROJET		
Activités et services aux membres	55 952	43 880
Admission	36 656	49 671
Inspection professionnelle	27 057	20 459
Normes et soutien à la profession	23 222	21 219
Syndic et déontologie	57 819	38 424
Comité de révision des plaintes		2 264
Gestion administrative	318 899	300 227
Gouvernance	150 939	171 577
Communications et rôle sociétal	198 343	123 646
Partenariats et associations étudiantes	497	3 640
Formation continue et colloques	217 786	161 514
	1 087 170	936 521

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires sont attribués aux projets en fonction d'une clé de répartition basée sur le temps de travail consacré à ces derniers par le personnel de l'Ordre.



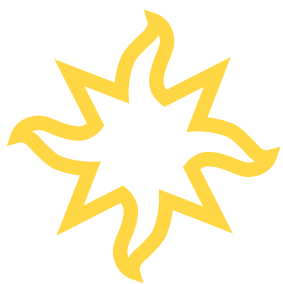
Photos

Couverture: Samuel Volg
Page 4: Ron Lach et William Choquette
Page 6: Sim Sam
Page 16: Paul Errant
Page 39: Sim Sam et Tom Fisk
Page 44: Julius Romus
Page 45: Jean-Daniel Francœur
Page 59: Jack Redgate

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1482-6399 (imprimé)
ISSN 2564-1751 (en ligne)



**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

85, rue Saint-Paul Ouest, 4^e étage, bureau 410
Montréal (Québec) H2Y 3V4

ouq.qc.ca

